

Archives notariales

ECHANGES

1633

Aubière

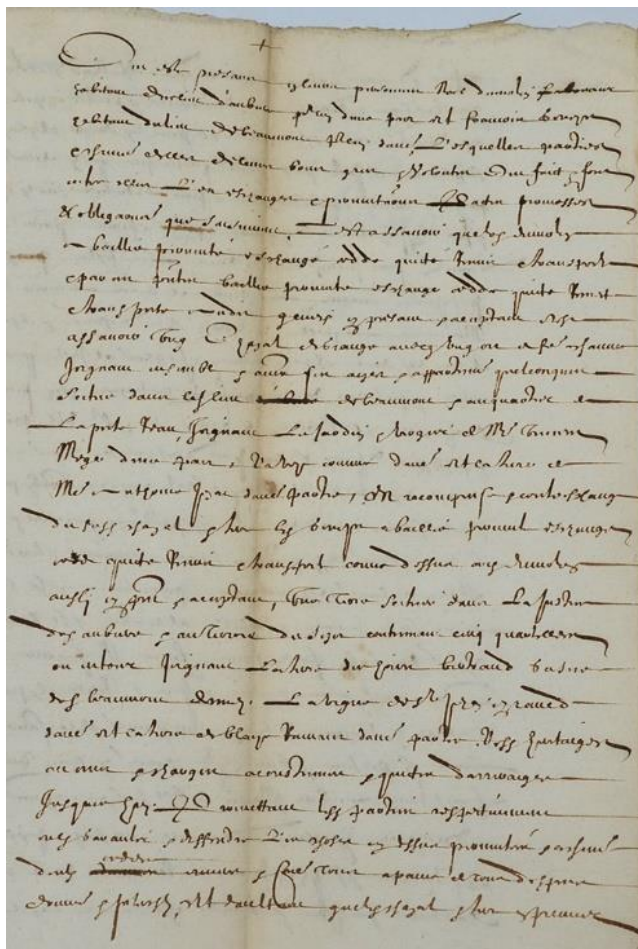
Echanges de 1633

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des *échanges* ou *permutations* qui ont été passés entre Aubiérais ou autres par devant maître Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, durant l'année 1633.

Les textes ne sont pas toujours présentés dans leur transcription intégrale, mais l'essentiel des faits, des données et des personnes présentes et/ou concernées par ces actes est soumis à votre connaissance.

1633-01-20_Permutation entre Noël Dumolin et François Geneys

Permutation du 20 janvier 1633 entre Noël Dumolin, laboureur d'Aubière, et François Geneys, du lieu de Beaumont. Ledit Dumolin a baillé audit Geneys un chezal de grange avec un ort, joignant ensemble et avec ses aises et appartenances quelconques, situé dans le lieu de Beaumont et au quartier de la porte Réau, joignant le jardin et verger de M^e ... Mège d'une part, la voie commune d'autre et la terre de M^e Anthoine Jozat d'autre partie. En échange, ledit Geneys a baillé audit Dumolin, une terre dans la justice dudit Aubière et au terroir du Sezot, contenant cinq quartellées, joignant la terre des hoirs de Bertrand G... de Beaumont de midi, la vigne de Sr Jehan Eyraud d'autre, et la terre de Blaise Romain d'autre partie. Lesdits héritages aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy...



Première page de l'échange du 20 janvier 1633 (A.D. 63)

Ledit chezal sus confiné étant de plus grande valeur et estimation que la terre en dernier lieu confinée, ledit Geneys à cette cause et pour ledit droit de plus-value, a promis de payer audit Dumolin la somme de trois livres tournois...

Fait audit Aubière, maison du notaire soussigné, en présence de M^e Guillaume Advingut, huissier au siège présidial de Clermont, soussigné, Jehan Pironnet boucher d'Aubière, soussigné, et Bonnet Chastanier dudit lieu, qui ni les parties n'ont su signer, le 20^{ème} jour de janvier 1633 après midi (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 49 - A.D. 63).

1633-03-21_Permutation entre Jehan Pyronnet et François Morel

Permutation du 21 mars 1633 entre Jehan Pyronnet, boucher du lieu d'Aubière, et François Morel, habitant dudit lieu.

Ledit Pironnet (sic) a baillé audit Morel une vigne dans la justice dudit Aubière et au terroir du Puy, contenant deux œuvres, joignant la vigne de Charles Deffarges d'une part, la vigne de Guillaume Soleir d'autre, et la vigne des hoirs de Michel Taillandier d'autre partie ; aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy.



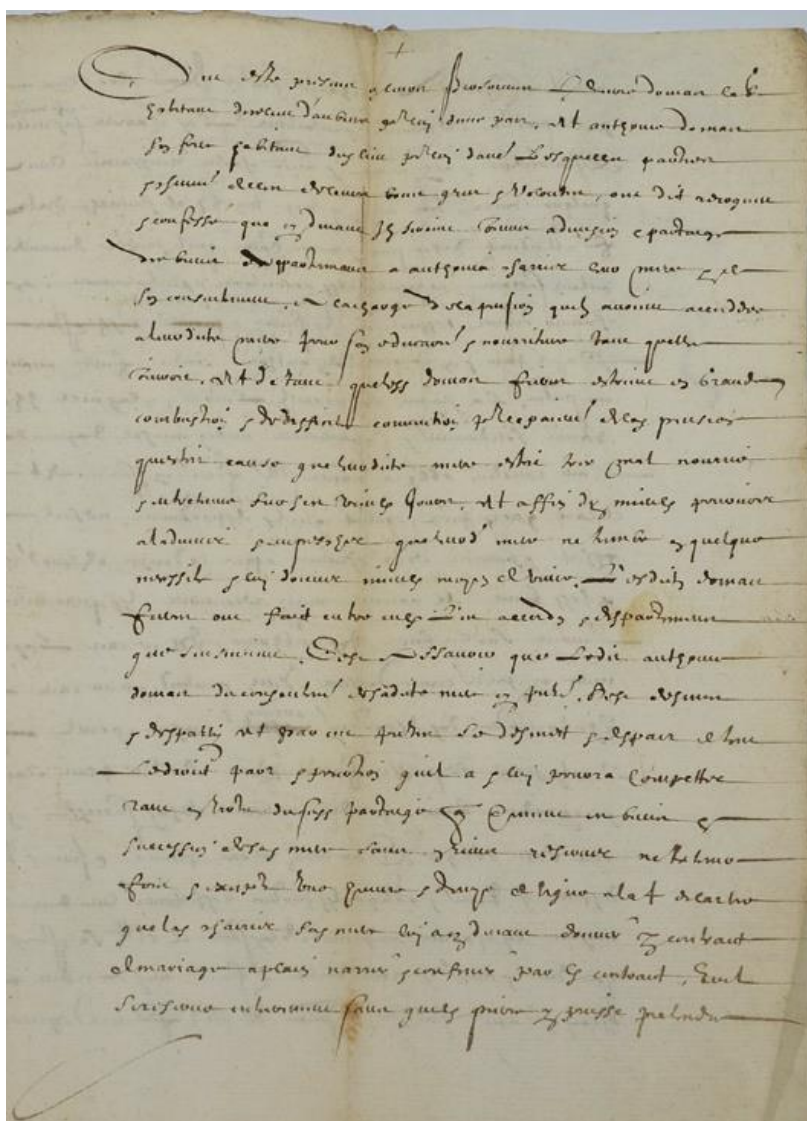
En échange, ledit Morel a baillé audit Pyronnet une autre vigne située en ladite justice et au terroir de la Badde, contenant une œuvre et demie, joignant la vigne dudit Pironnet et jour et bize, et la vigne de François Delair de nuit d'autre partie, aussi au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy.

Ladite vigne en dernier lieu confinée, est de plus grande valeur et estimation que celle en premier lieu confinée ; à cette cause, et pour le supplément de juste prix qu'en attend ledit Morel, ledit Pironnet lui a présentement payé la somme de trois livres tournois...

Fait audit Aubière maison du notaire soussigné, en présence de Me Jehan Thiollier, praticien de Clermont soussigné avec ledit Pironnet, et Anthoine Aubeny borrand dudit Aubière, qui n'a su signer ni ledit Morel, le 21^{ème} jour de mars 1633 avant midi (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 49 - A.D. 63).

1633-04-04_Permutation entre Chatard Mallet et Guillaume Fourcaud

Permutation du 4 avril 1633 entre Guillaume Fourcaud, laboureur de ce lieu d'Aubière, et Chatard Mallet dudit lieu. Ledit Fourcaud a baillé audit Mallet une vigne de trois œuvres, située dans la justice dudit Aubière et au terroir du Puy, joignant la vigne de George Roussel d'une part, la vigne de Ligier Chabosi d'autre, et la vigne de Blaise Chossidon d'autre partie ; plus un cuvage couvert à tuiles, situé dans ledit lieu d'Aubière et au quartier de la Quaire, joignant la maison de Pierre Domas de nuit, la maison de Guillaume Mazen de jour, et la rue commune de midi, lesdits héritages aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy. Et en échange, ledit Mallet a baillé audit Fourcaud, une autre vigne située dans la justice dudit Aubière et au terroir de Milerondes, de deux œuvres, joignant la vigne de Guillaume Dégironde d'une part, la vigne de Jehan Thévenon d'autre, et la vigne de Blaise Romain d'autre partie, aussi au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy. Et parce que la vigne et le cuvage baillés par ledit Fourcaud sont de plus grande valeur, ledit Mallet a payé pour l'acquit dudit Fourcaud une plus-value de la somme de quarante livres tournois, à François Morel, en laquelle somme il lui est tenu obligé par un bail reçu par feu M^e Guillaume Aubeny, notaire royal... Témoins : François Morel, Blaise Chossidon dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni les parties aussi, et M^e Pierre Dégironde, praticien audit lieu a signé (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 49 - A.D. 63).



Première page de l'échange du 4 avril 1633 (A.D. 63)

1633-05-03_Permutation entre Anthonia Brun et Pierre Domas

Permutation et vente de plus-value du 3 mai 1633. Pierre Domas laboureur d'Aubière, et Anthoinette Brun, veuve de feu Jehan Jaffard, dudit lieu, ont fait et font les permutation, échange et vente de plus-value comme s'ensuit. Ledit Domas a baillé par ces présentes à ladite Brun, une vigne de deux œuvres, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Plantadas, sive du pré du comte d'Auvergne, jouxte la vigne de Bonnet Chastanier d'une part, la terre de Jehan Pironnet d'autre, et la voie commune d'autre partie. Et en échange, ladite Brun a baillé audit Domas, un cellier, qui est au-dessous d'une maison où ledit Domas fait sa demeure, située dans ledit lieu d'Aubière et au quartier du Chastel, sive de la Quaire, joignant la maison de Chatard Mallet d'une part, le cuvage de Guillaume Fourcaud d'autre, et la rue commune d'autre partie ; lequel cuvage fut auparavant échangé par ledit Jaffard, son feu mari, avec Martin Deperes, lequel Deperes a depuis l'a échangé avec le père dudit Domas pour un pré à la Saigne, qui aurait été vendu par criée, ce qui aurait donné ... à ladite Brun de rentrer dans le susdit cellier comme étant de ses biens dotaux, ce que ledit Domas lui aurait volontairement concédé... Témoins : Anthoine Dégironde marquet, et François Jallat, dudit Aubière, qui, ni les parties, n'ont su signer (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 49 - A.D. 63).

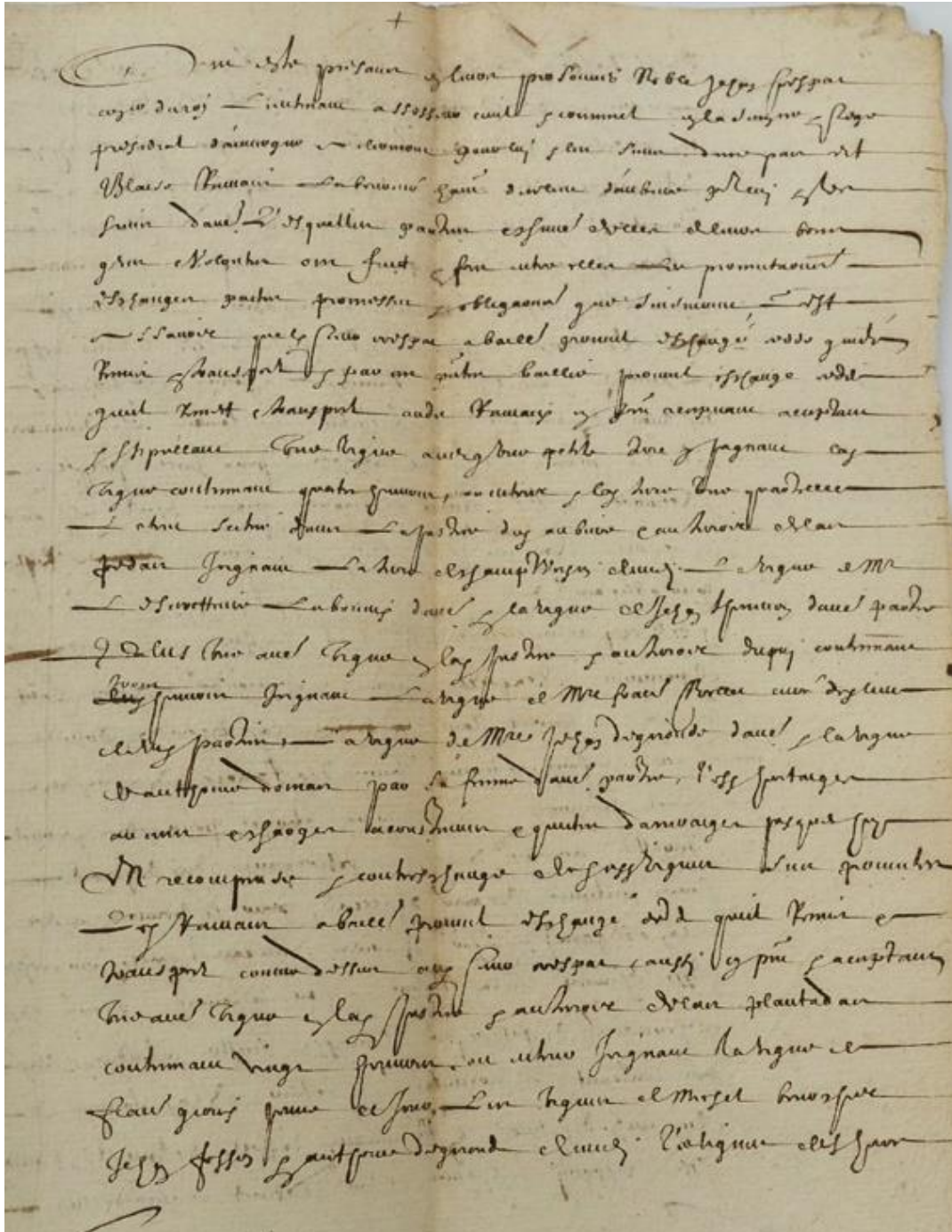


1633-10-24_Permutation entre Jehan Crespat et Blaise Romain

Permutation du 24 octobre 1633 entre noble Jehan Crespat, conseiller du roy, lieutenant assesseur commit en la sénéchaussée et siège présidial d'Auvergne à Clermont, et Blaise Romain, laboureur du lieu d'Aubière.

Le sieur Crespat a baillé par ces présentes audit Romain, une vigne avec une petite terre y joignant, ladite vigne de quatre œuvres et ladite terre quartellée, le tout situé dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Pedas, joignant la terre de Champvoisin de midi, la vigne de Mr le secrétaire Laborieux d'autre, et la vigne de Jehan Thévenon d'autre partie ; plus une autre vigne en ladite justice et au terroir du Puy, de trois œuvres, joignant la vigne de Mre François Noellet, curé dudit lieu, de deux parties, la vigne de Mre Jehan Dégironde d'autre, et la vigne d'Anthoine Domas par sa femme d'autre partie. Lesdits héritages aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy.

En échange, ledit Romain a baillé audit sieur Crespat, une autre vigne en ladite justice et au terroir de las Plantadas de vingt œuvres, joignant la vigne de François Gioux jeune de jour, les vignes de Michel Bourcher, Jehan Fosson et Anthoine Dégironde de midi, la vigne des hoirs de Guillaume Rigaud de nuit, et les chalmes vacantes d'autre partie, au cens accoutumé de trente sols dus au seigneur dudit Aubière, et quitte d'aucun cens et arrérage jusque huy.



Première page de la permutation du 24 octobre 1633 (A.D. 63)

Et parce que ladite vigne en dernier lieu confinée et baillée audit sieur Crespat est de plus grande valeur et estimation que celles en premier lieu confinées et délaissées par ledit sieur Crespat, baillées audit Romain, a été cause pour le droit de plus-value, ledit Crespat accorde audit Romain la somme de deux cent dix livres tournois, laquelle, du consentement dudit Romain, est demeurée entre les mains dudit sieur Crespat pour payer à M^e Pierre Dégironde, procureur fiscal audit Aubière, en acquis de ce que ledit Romain lui doit par

obligation du ... (en blanc) remis par le notaire royal soussigné au défaut de paiement de laquelle somme ledit Dégironde avait fait saisir en c... tant ladite vigne en dernier lieu confinée qu'aux autres biens dudit Romain, en faisant lequel paiement il demeurera subrogé pour plus grand s... au ... droit et hypothèque dudit Dégironde... et retour de ladite somme de deux cent-dix livres tournois moyennant lequel retour ledit Romain s'est départi de tout le droit de plus-value, supplément et juste prix...

Fait audit Aubière, maison dudit sieur Crespat, en présence de François Deperes et Martin Bourcher dudit Aubière, qui n'ont su signer ni ledit Romain aussi et Pierre Bourcher, fils à Michel, et Jehan Dégironde ... dudit lieu soussignés avec ledit sieur Crespat, le 24^{ème} jour d'octobre 1633 avant midi (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 51 - A.D. 63).

[Acte trouvé dans la liasse de 1635 aux A.D. 63]



Les textes ont été transcrits et annotés par Pierre Bourcheix (2026).

Les photos des actes sont de Pierre Bourcheix et tous les actes sont issus des Archives départementales du Puy-de-Dôme.